AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0733
FR0004037182-FS0343

1er juin 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

THERMOCOMPACT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er juin 2015, la société Alto Invest (65 rue du Maréchal Foch, 78000 Versailles), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 mai 2015, le seuil de 5% du capital de la société THERMOCOMPACT et détenir, pour le compte desdits fonds, 64 177 actions THERMOCOMPACT représentant autant de droits de vote, soit 4,15% du capital et 2,32% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions THERMOCOMPACT sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 1 544 855 actions représentant 2 760 385 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.